

NUMÉRO E-E30943

VALABLE JUSQU'AU 20/06/2024

ÉDITÉ LE 24/04/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1978

Forme juridique : SASU

Capital : DEPUIS LE 25/04/2002
50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST TROPEZ 312550189 Frejus

Siret : 312 550 189 00020

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 90 00135

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AR 454 267

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AR 454 267

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : ENTREPRISE MICHEL GAIDDON

ZA LE COLOMBIER
28 CHEMIN DES AIGUIERS
83350 RAMATUELLE

Téléphone : 04 94 79 21 00

Portable : 04 94 79 21 00

Fax :

Site Internet :

E-mail : bureau@michelgaiddon.com

Responsabilité légale :
GAIDDON FREDERIC GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 15 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	11/02/2022
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/02/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/02/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/02/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIO

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**

**AGENCE
QUALIBAT**

AGENCE DE TOULON
PARC TERTIAIRE VALGORA
BAT. C - AVENUE ALFRED KASTLER
- B.P. 70531
83041 TOULON CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.